Conditions générales

Financement participatif de l'association Graines d'Arc-en-Ciel

Domaine d'application

Les contributeurs peuvent être uniquement des personnes physiques ayant une capacité contractuelle totale (l'âge minimum requis est 18 ans), et des personnes morales.

Ces Conditions générales s'appliquent dans le cadre de tout rapport contractuel avec l'association Graines d'Arc-en-Ciel, qui est une association sans but lucratif, selon les articles 60 et suivants du code civil, et dont le but est la recherche de fonds des deux projets de la ferme Arc-en-Ciel.

Utilisation des fonds

A l'issue du financement participatif, 100% des contributions serviront à financer le projet de l'abri aux graines de la ferme et le projet Graines d'Arc-en-Ciel de la grange.

Versements et remboursements

Aucun remboursement aux contributeurs n'est prévu.

Utilisation et protection des données

L'association Graines d'Arc-en-Ciel et la ferme Arc-en-ciel respectent les dispositions légales concernant la protection des données. Par l'inscription sur le site de la ferme Arc-en-Ciel, l'utilisateur déclare être d'accord avec l'enregistrement électronique de ses données personnelles.

Copyright

Les droits d'auteur de tous les contenus établis par l'association Graines d'Arc-en-Ciel et la ferme Arc-en-Ciel sur ses propres pages Web appartiennent exclusivement à la ferme Arc-en-Ciel. Toute reproduction ou utilisation des contenus de tout ordre n'est permis qu'avec le consentement écrit de la ferme Arc-en-Ciel.

Tribunal compétent, droit applicable

Les présentes Conditions générales relèvent uniquement du droit suisse. Le tribunal compétent est Lausanne.